

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 240/01

ÉFAI – 010620 – AMR 23/093/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / EXÉCUTION EXTRAJUDICIAIRE

COLOMBIE

Yolanda Cerón (f)

Les membres de l'organisation catholique *Pastoral Social* et les autres défenseurs des droits humains à Tumaco (département de Nariño)

Londres, le 20 septembre 2001

Le 19 septembre 2001, Yolanda Cerón, militante des droits humains et directrice de l'organisation catholique *Pastoral Social*, a été tuée par deux hommes armés soupçonnés d'appartenir aux forces paramilitaires de la ville de Tumaco, dans le département de Nariño.

Yolanda Cerón, qui avait quitté son bureau vers midi, se dirigeait vers le parc de Nariño au centre de Tumaco lorsqu'elle a été blessée par balles à huit reprises. Elle est morte quelques instants après avoir été transportée à l'hôpital de Tumaco. Au cours des jours ayant précédé son homicide, Yolanda Cerón avait informé ses collègues de l'organisation *Pastoral Social* que leur bureau était sous surveillance permanente, qu'elle était harcelée et qu'elle était suivie par des inconnus.

Yolanda Cerón et les autres membres de l'organisation *Pastoral Social* menaient campagne contre la situation de plus en plus grave des droits humains dans la région et apportaient secours aux victimes. La mort de cette femme fait craindre le pire pour les membres de *Pastoral Social*, les autres défenseurs des droits humains et la population civile de Tumaco. Elle renforce également l'inquiétude pour les localités voisines dont les habitants sont principalement des Afro-Colombiens et des membres des communautés indigènes.

Soutenus par les forces de sécurité, les paramilitaires ont commencé à opérer à Tumaco en septembre 2000 en menaçant peu de temps après de tuer les défenseurs des droits humains. Plusieurs de ces militants ont déjà été tués (voir l'AU 382/00, AMR 23/102/00 du 19 décembre 2000 et sa mise à jour, AMR 23/041/01 du 2 avril 2001, ainsi que l'AU 206/01, AMR 23/080/01 du 17 août 2001).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'armée et les forces de sécurité colombiennes ainsi que leurs alliés paramilitaires commettent de graves violations des droits humains en bénéficiant d'une impunité quasi totale. Au cours des cinq dernières années uniquement, plusieurs milliers de civils ont été tués. Les forces de sécurité, qui maintiennent une forte présence militaire dans la région, auraient réagi en capturant plusieurs paramilitaires. Bien que le gouvernement colombien ait suspendu en 1989 les dispositions constitutionnelles autorisant la création des organisations paramilitaires, et donné pour instructions aux forces armées de combattre et de démanteler ces groupes, les formations paramilitaires continuent d'opérer avec le soutien des forces de sécurité dans de nombreuses régions du pays.

Les groupes armés d'opposition ont également commis de graves violations du droit international humanitaire, notamment en exécutant ceux qu'ils accusent de collaborer avec les forces de sécurité ou des groupes paramilitaires.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur l'homicide dont a été victime le 19 septembre 2001 Yolanda Cerón, militante des droits humains et directrice de l'organisation catholique *Pastoral Social*, ainsi que sur les attaques récentes contre des défenseurs des droits humains de la région ;
- dites-vous préoccupé par la sécurité des membres de *Pastoral Social*, des autres défenseurs des droits humains de Tumaco et de la population civile de la région ;
- exhortez les autorités à prendre toutes les mesures que les personnes menacées jugeront nécessaires pour assurer leur sécurité ;

- demandez qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires opérant à Tumaco, dans le département de Nariño ; insistez pour que les résultats de ces investigations soient rendus publics et pour que les personnes soupçonnées de soutenir ces groupes ou de participer à leurs activités soient déférées à la justice ;
- exhortez les autorités à prendre sans délai des mesures en vue de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 566 2071 / 286 7434 / 284 2186 / 286 6842

Formule d'appel : *Excmo Sr. Presidente, / Monsieur le*
Président de la République,

Ministre de la Défense :

Dr. Gustavo Bell
Ministro de Defensa Nacional
Ministerio de Defensa Nacional
Centro Administrativo Nacional
Avenida Eldorado CAN – Carrera 52, OFI 217
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Ministro de Defensa, Bogotá, Colombie

Télex : 42411 INPRE CO; 44561 CFAC CO

Fax : + 57 1 222 0059

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Commandant de la base d'entraînement d'infanterie de marine BEIM 2 :

Lieutenant Colonel Nicolás Montenegro Montenegro
Commander of BEIM 2 (Base de Entrenamiento de Infantería de Marina)
Apostadero Naval, Tumaco, Nariño
Colombie

Télégrammes : Comandante BEIM 2, Tumaco, Colombie

Tél / Fax : + 57 927 272 821

Formule d'appel : *Sr. Comandante, / Mon Colonel, (si c'est un homme qui écrit) ou Colonel, (si c'est une femme qui écrit)*

COPIES À :

Organisation non gouvernementale nationale de défense des droits humains :

Pastoral Social
Diócesis de Tumaco
Tumaco, Nariño
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 NOVEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org*